

Appel à propositions d'actions de santé (APAS)

Améliorer l'accès aux soins et à la santé pour tous

Contexte

Comme l'illustrent les résultats de l'enquête santé et bien-être réalisée en 2018 auprès de la population caennaise, l'accès aux soins et à la santé pour tous (coût, accès à l'information en matière de santé, lisibilité des dispositifs de soins, lisibilité des coûts liés aux soins...) constitue actuellement l'une des premières préoccupations des habitants de la ville de Caen.

Le diagnostic local de santé et bien-être met par ailleurs en avant trois problématiques majeures ayant un impact plus prégnant sur l'état de santé des Caennais :

- Un accès aux soins jugé globalement difficile sur le territoire,
- Une démographie médicale ressentie comme étant insuffisante,
- Un cloisonnement encore présent des secteurs de la psychiatrie et du social qui vient complexifier le parcours de soins des usagers.

Pour rappel la santé est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La stratégie locale de santé de la Ville souhaite, de fait, agir sur des déterminants de santé des habitants spécifiques. Les déterminants de santé sont « les facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations » (OMS, 1999).

Dans ce contexte, les déterminants à investir en priorité sont les suivants :

- La connaissance des droits, des dispositifs, des coûts liés aux soins tout autant par les habitants que par les professionnels,
- La capacité, pour les habitants, à comprendre et analyser les démarches administratives liées aux soins et aux droits en matière de santé,
- L'accompagnement vers les soins et la création d'un lien de confiance entre l'habitant, le professionnel de santé et l'accompagnant,
- Les représentations liées aux soins et au prendre soin (place des soins et de la santé, peurs, codes...),
- L'estime de soi, la confiance en soi, la motivation à faire par soi-même.

Face à ce constat, l'APAS « Améliorer l'accès aux soins et à la santé pour tous » illustre la volonté de la Ville d'informer sur la santé au plus près de la population.

Objectifs de référence (Contrat Local de Santé de Caen, 2019-2023) :

- Fluidifier les parcours de soins :
 - o Améliorer l'accès à la santé des personnes en situation de handicap (fiche action CLS2 n°ASS3).
- Améliorer la lisibilité en matière de soins :
 - o Améliorer l'accès des habitants aux informations en matière de santé et de bien-être (fiche action CLS2 n°ASS4),
 - o Améliorer la lisibilité des dispositifs facilitant l'accès aux soins et des coûts liés aux soins (fiche action CLS2 n°ASS5).

Contact :

Ville de Caen - Direction Santé Risques Salubrité – Service de Prévention Sanitaire
Hôtel de Ville – Esplanade Jean-Marie LOUVEL – 14027 CAEN Cedex 9
Téléphone : 02 31 54 47 20 - courriel : accueil-hygiene@caen.fr

Appel à propositions d'actions de santé (APAS)

Date limite de réception des dossiers : 23 mars 2020

Qui peut répondre ?

Toutes les formes de structures locales à but non lucratif, à l'exclusion des entreprises à caractère commercial.

Projets concernés

Sont particulièrement recherchées :

- les actions de soutien des professionnels et acteurs du territoire dans la mise en place d'actions de promotion de la santé par des temps d'échange de pratiques et de diffusion d'outils méthodologiques,
- les actions d'information, de communication et d'échanges entre les habitants et les acteurs du territoire en charge de la mise en œuvre d'actions d'éducation à la santé,
- les collectifs associant les habitants dans les quartiers qui permettent d'expérimenter des actions d'éducation pour la santé et de mener une réflexion sur les facteurs de réussite et d'échecs des démarches de prévention,
- les "journées santé", "forums" de prévention et d'accès à des dépistages gratuits dans les quartiers, en lien avec les ressources et les actions existantes sur le territoire.

Critères de sélection

Les instances chargées de l'instruction des dossiers tiendront compte des critères de qualité suivants :

- l'inscription de l'action dans la note de cadrage de l'APAS,
- la conformité avec les principes et la méthodologie en promotion de la santé,
- le niveau de réponse aux attentes spécifiques exprimées dans les quartiers,
- la qualité globale du projet : partir de l'existant et en tenir compte, agir de façon globale, associer la population (en adoptant notamment des outils d'intervention participatifs), ouvrir le partenariat, décliner l'action dans la durée, intégrer les enjeux de littératie en santé.

Les projets intégreront obligatoirement une démarche évaluative, basée sur des indicateurs destinés à mesurer les effets sur la population concernée pour en garantir l'efficacité.

Une attention particulière sera portée aux actions déclinées sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville dans une logique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

En outre, l'instruction de chaque dossier prendra en considération les efforts de cofinancements recherchés auprès d'autres partenaires (ARS, fonds propres, ...) et présentés dans le budget prévisionnel de l'action.

Les actions entraînant la création de postes et les demandes de crédits d'investissement seront écartées.

Qui peut vous aider à monter votre projet ?

La coordinatrice du Plan Local de Santé propose un accompagnement méthodologique aux porteurs de projets qui en font la demande. Pour toute demande d'accompagnement, se rapprocher du Service de Prévention Sanitaire (cf. coordonnées indiquées ci-dessous).

Quel financement ?

Les APAS 2020 sont dotés d'un budget total de 40 000 €. Les subventions seront accordées pour une durée d'un an à partir de la date de notification et dans la limite des crédits disponibles après décision par le Conseil Municipal de la Ville de Caen.

Comment répondre ?

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable via le site web <http://caen.fr/>

Les dossiers complétés sont à retourner avant le 23 mars 2020, par mail : accueil-hygiene@caen.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Ville de Caen - Direction Santé Risques Salubrité – Hôtel de Ville – Esplanade Jean-Marie LOUVEL – 14027 CAEN Cedex 9

Contact :

Ville de Caen - Direction Santé Risques Salubrité – Service de Prévention Sanitaire
Hôtel de Ville – Esplanade Jean-Marie LOUVEL – 14027 CAEN Cedex 9
Téléphone : 02 31 54 47 20 - courriel : accueil-hygiene@caen.fr